



PI 4700

Dépôt : M. Aloyse Bisdorff

13.12.2000

Aloyse Bisdorff

10

MOTION

Considérant que les avoirs du fonds communal de péréquation conjoncturelle, alimenté par les communes, s'élèvent actuellement à 1,5 milliards de francs;

considérant que depuis des années aucune commune n'a dû avoir recours à ce fonds destiné à couvrir un éventuel découvert dans les budgets ordinaires des différentes communes;

considérant la situation économique actuelle et les prévisions économiques pour l'avenir;

la Chambre invite le Gouvernement

- à renoncer à faire doter à partir de l'année prochaine ce fonds par les communes;
- à transférer les intérêts qu'il porte sur le fonds de dotation communale.

A. Bisdorff

Van

JHUSS